

La RAM et l'AMPL conviennent d'un accord sur la marocanisation des postes de commandant de bord

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-10-2009 00:23:19

La Direction de Royal Air Maroc et les Représentants des Pilotes de Ligne -Association Marocaine des Pilotes de Ligne et les délégués collègue personnel navigant technique (AMPL)- ont convenu lundi d'un accord qui précise et finalise les modalités de mise en œuvre de la marocanisation des postes de commandant de bord au sein du Groupe Royal Air Maroc.

Cet accord, signé à l'issue "des réunions qui se sont déroulées dans un climat apaisé et responsable et à un rythme soutenu" traite en outre de plusieurs questions liées à la réglementation du travail du personnel navigant technique et notamment les temps de vol, le repos hebdomadaire, la programmation des équipages, l'application des protocoles d'accord, les heures de nuit ainsi que des éléments liés à la rémunération du personnel navigant technique, indiquent la RAM et l'AMPL dans un communiqué conjoint parvenu mardi à la MAP.

"L'expérimentation décidée par les parties de la forfaitisation du temps de vol par étape, constitue une contribution importante du corps des pilotes à l'amélioration de la chaîne de ponctualité du réseau de la compagnie, avec des gains escomptés sur les coûts d'exploitation et sur l'attractivité commerciale du hub de Casablanca", souligne le communiqué.

L'accord prévoit également l'instauration d'un cadre permanent de concertation et de dialogue entre la Direction et les Représentants du personnel navigant technique, de nature à garantir dans la durée, un climat social serein au sein de la compagnie.

Les parties s'engagent, à travers cet accord, à promouvoir des relations fondées sur le dialogue, à même d'instaurer un climat social favorable aux intérêts de la compagnie nationale, à un moment où elle doit faire face à une conjoncture difficile et à une concurrence accrue, ajoute le communiqué.

Cet accord vient couronner une série de réunions dont la première s'est déroulée le 4 septembre en présence du ministre de l'Équipement et des Transports, rappelle le communiqué.

MAPF